

du lundi 14 novembre 2016

Ajustements budgets 2016

Le conseil a procédé à des **ajustements au budget général** pour un montant de l'ordre de 133 000€ en section de fonctionnement et de l'ordre de 12 400€ en section investissement (3 abstentions Les Verts) ; et au budget de la régie de l'eau pour un montant de l'ordre de 19 500€ en fonctionnement et 40 000€ en investissement (1 abstention NPA).

Tour(s)plus

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités 2015 de la communauté d'agglomération Tour(s)plus (on ne vote pas sur ce rapport), le conseil devait se prononcer sur la transformation de la communauté d'agglomération en métropole ou en communauté urbaine si la loi ne permet pas d'opter pour la métropole. Pour mémoire, en avril 2016, le conseil communautaires'est prononcé, à la majorité (vote « contre » des élus communistes), pour **l'extension des compétences exercées par Tour(s)plus regroupant 22 communes**, condition nécessaire pour la transformation en métropole ou communauté d'agglomération. Le débat montre deux approches : les défenseurs estiment que la métropole va dans le sens de la dynamique. Ses adversaires estiment qu'elle éloigne les habitants des centres de décision et affaiblissent ainsi le lien démocratique.

Pour : 14 PS + LR. Contre: 16 PC NPA.
Abstention : Les Verts

Gouvernance de Tour(s)plus

Dans ce contexte, trois « chartes de gouvernance » de la future communauté posent les principes qui vont prévaloir pour le transfert des compétences, et notamment les **modalités financières, c'est-à-dire ce qui sera soustrait aux communes pour être gardé par Tour(s)plus**. Une charte générale de gouvernance, une autre concernant plus spécifiquement la voirie, et une troisième sur l'urbanisme ont été soumises au conseil. Pour : 13 PS + LR.
Abstention : 18 PC + Les Verts + NPA

Prêt des salles municipales

Les tarifs de location vont évoluer à partir du 1^{er} janvier 2017. La gratuité de la salle des fêtes pour un prêt par an aux associations locales est maintenue. Gratuité également des salles de la Médaille pour les associations et formations politiques locales. Pour plus d'informations contacter

Isabelle Hingan au service information et communication au 02 47 63 43 43.
Unanimité

Radio Saint-Pierre-Express

Deux conventions, avec des prestations fixées à 2 500€ pour l'une et 2 100€ pour l'autre, sont passées avec l'association Les Amis de la radio et avec Radio Campus pour l'organisation de 11^e semaine de la radio Saint-Pierre-Express qui se déroulera du lundi 12 au vendredi 16 décembre à l'initiative du service municipal de la jeunesse. Unanimité

Le passeport Loisirs Jeunes par la Caf Touraine

La valeur du Passeport loisirs jeunes concernant la pratique sportive et culturelle des jeunes de 12 à 17 ans délivré par la Caf Touraine a été modifiée depuis la rentrée de septembre 2016. Le montant pourra être de 60€, 65€, 70€ ou de 75€, il varie selon le revenu des familles. Pour la ville ce passeport concerne les associations suivantes : Barroco théâtre, Capoeira Mandara France, Choréa Corps, Coppélia, Diagonale, l'Echiquier corpopétrussien, le Patronage Laïque, l'USSP. Unanimité

Projet d'aménagement et de développement durable

Il définit le cadre et les orientations générales de l'évolution de la ville dans les quinze ans qui viennent et sera la base du futur Plan local d'urbanisme de la ville. Il prévoit un **maintien de la population autour de 16 000 habitants** à l'horizon 2030 ; l'ouverture de la ville sur son environnement naturel, urbain, intercommunal, en gardant son identité ; conforter le rôle de la gare tout en assurant son intégration, restructurer la zone des Yvaudières, conforter les Atlantes où un projet de restructuration de la zone marchande est en cours de réflexion ; restructurer le centre commercial de la Rabaterie ; rechercher la qualité urbaine en conservant notamment les jardins et les rotes, les maisons traditionnelles ; revaloriser le quartier de la Morinerie (un programme de logements nouveaux y est envisagé, et le développement d'un parc nature) ; le développement d'un transport en commun en site propre (tramway) ; intégrer bien sûr le risque inondation... Une exposition sur ce projet d'aménagement et de développement urbain est visible passage Chabrier et sur le site internet de la

ville (bas de site en page d'accueil). Le débat en conseil sur le PADD ne prévoyait pas de vote.

Travaux avenue Jacques-Duclos

Tour(s)plus prévoit de faire des travaux d'aménagement sur l'avenue Jacques-Duclos. Certaines zones concernées n'appartiennent pas au domaine public, la commune fait donc l'acquisition de deux parcelles sur cette avenue. Unanimité

Site du Magasin général

Le conseil a donné son feu vert au dépôt du permis de construire pour le projet d'implantation de l'entreprise Imateq sur le site du Magasin général à l'angle de l'avenue Yves-Farge et de la rue de la Pichotière. Imateq est une co-entreprise réunissant Socofer déjà implantée sur le site et Vossloh (leader allemand de fabrication de locomotives diesel). Imateq fera de la maintenance de locomotives. Un pas de plus dans le développement d'un pôle industriel autour du ferroviaire à Saint-Pierre. Une trentaine d'emplois sont prévus à l'horizon 2018, dans un premier temps. Unanimité

Villa Curie

Les rues des Ouches et Madeleine-Boutard sont désormais intégrées au domaine communal. Unanimité

Véhicule électrique

Un véhicule électrique va être acquis pour le centre municipal de santé. La commune continue de faire évoluer son parc de véhicules vers des énergies plus respectueuses de l'environnement. Unanimité

Tarifs à la piscine

À compter du 1^{er} janvier 2017, le ticket d'entrée à la piscine passe à 2,30€ pour les adultes et à 20,40€ par abonnement de dix entrées ; à 1,50€ pour les enfants, étudiants et chômeurs et à 12,90€ par abonnement de dix entrées. Les leçons particulières de natation coûtent 53€ (Corpopétrussiens) et 69€ (résidents hors commune) les 6 séances ; les cours collectifs coûtent 32,50€ (Corpopétrussiens) et 41,60€ (résidents hors commune). La carte trimestrielle des animations (aqua-forme, aquaphobie et natation adaptée) est de 53,65€ pour les habitants de la commune et de 79,05€ pour les habitants hors commune.